



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-140

Ottawa, le 11 avril 2005

MTS Allstream Inc.

Winnipeg et les régions avoisinantes (Manitoba)

Demande 2004-1279-2

Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-11

3 février 2005

Distribution du service Manitoba Jockey Club Inc.

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par MTS Allstream Inc. visant à être autorisée à distribuer, au volet facultatif de son entreprise de distribution par câble desservant Winnipeg et les régions avoisinantes, le service de programmation par satellite au câble, Manitoba Jockey Club Inc.
2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>